

C.S.E ORDONANCES MACRON

Formation indispensable quelle que soit la taille du C.E !

CDTGESTION SAS

Quelques références Formation « CSE MACRON » en 2018

Formation indispensable quelle que soit la taille du C.E !

*CE IMERYYS LYON : 8 000 salariés
CE MICHELIN AVALLON : 500 salariés
CE CONVERGYS : ANGERS 1 200 salariés
CE THERMES ADOUR : DAX 1 100 salariés*

Mais aussi

*CE COUTHOUIS SOULLANS(VENDEE) : 85 salariés
CE MAKEEN (CHATEAUROUX) : 300 salariés
CE CAF (MONT DE MARSAN) : 500 salariés
CE HOPITAL BELLAHARA (BAYONNE) : 250 salariés
CE COUVOIR DE HAUTE CHALOSSE (HINX 40) : 58 salariés*

Nouvelle donne pour les relations sociales suite aux ordonnances Macron : Le CSE

- Objectifs

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Économique.
- Connaître les différentes attributions du CSE.
- Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance.
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance.
- Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE pour exercer leur mandat.

Programme de formation détaillé

Mise en place du Comité Social et Économique (CSE)

- Transition des ex- IRP vers le nouveau Comité Social et Économique (CSE) : quel calendrier ?

- Cadre d'implantation : notion d'établissement distinct – unité économique et social – CSE central
- Composition du CSE
- Extension possible du CSE : le Conseil d'entreprise
 - Mises en situation selon diverses configurations d'entreprise

Attributions du Comité Social et Économique (CSE)

- Les différents domaines de compétences : vie économique et financière, organisation de l'entreprise, santé et conditions de travail...
- Réclamations individuelles et collectives
- Informations et consultations
 - informations et consultations récurrentes et ponctuelles : domaines, périodicité, possibilité d'adaptation par accord
 - modalités de consultation : procédure, délais, contestation, articulation avec le CSE central, niveau de consultation en fonction de l'organisation de l'entreprise et du groupe
- Attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail
 - mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
 - analyse des risques et enquêtes
 - inspections
 - pouvoir d'initiative et de propositions
- Base de Données Économiques et Sociales (BDES) : accès, structure, nouvelles possibilités d'adaptation par accord
- Recours à expertises
 - nouveaux domaines d'expertise
 - nouvelles procédures et possibilités de recours
 - nouvelles répartitions de prise en charge financière
- Droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent"
- Gestion des activités sociales et culturelles
- Possibilité de négociation avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical
- Conseil d'entreprise : attributions du CSE, pouvoir de négocier

- Mises en situation
- Questionnaires de synthèse
- Travail en sous-groupe sur les possibilités d'adaptations pour l'entreprise
-

Règles d'exercice du mandat au CSE

- Règles générales de fonctionnement : principe de non-discrimination, mandat et parcours professionnel, exercice du mandat pendant la suspension du contrat de travail
- Heures de délégation : nouvelles modalités d'utilisation, présomption de bonne utilisation
- Liberté de déplacement
- Modes de communication : affichage, tracts, NTIC
- Formation des membres
 - Mises en situation et jeu de rôle
 -

Fonctionnement du CSE

- Règlement intérieur
- Réunions : périodicité, réunions extraordinaires, participants, ordre
- Moyens financiers : nouvelles subventions, nouvelles possibilités d'utilisation, obligations incombant au CSE du jour, compte-rendu ...
- Commissions
- - Questionnaires
 - Application pratique : analyse de situations inédites
 -

Protection des membres du CSE

- Bénéficiaires de la protection
- Domaines où s'exerce la protection
- Procédure, recours
 - Mises en situation

Délit d'entrave au CSE

- Définition et caractéristiques
- Sanctions encourues